



COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de Saint Martin d'Arberoue s'est réuni le 20 septembre à 18h30 sous la présidence de Monsieur Antton LARRABURU, Maire.

Présents : POCHELU Bernadette, ARMENDARIZ Alain, MIRANDE Mathias, BORDARRAMPE Xalbat, HARISMENDY Emmanuelle, LADEUIX Jean-Pierre, POCHELU Didier, MINONDO Mirentxu.

Absents excusés : CHABAGNO Inès, APHECETCHE Alain.

Secrétaire de séance : HARISMENDY Emmanuelle

Début de séance : 18h30

Ordre du jour

- Vente d'un terrain du lotissement JAUREGUIA
- Renouvellement contrat d'avenir
- Nouveau règlement et tarifs de la salle communale BIL ETXEA
- Sujets divers

Vente d'un terrain du lotissement JAUREGUIA

Une demande pour l'achat du lot n°7 d'une superficie de 1100m² pour un montant de 52 000€ a été faite auprès de la Mairie.

Le Conseil Municipal a voté pour la vente de ce lot à l'unanimité.

Renouvellement du contrat d'avenir

Le contrat d'avenir qui avait été conclu pour une durée de 1 an, se termine le 30 novembre 2016.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de renouveler le contrat pour une durée de 2 ans.

Nouveau règlement et tarifs de la salle communale BIL ETXEA

Les tarifs et modalités de locations cités ci-dessous ont été adoptés à l'unanimité.

Pour les associations du village : mise à disposition gratuite/ forfait de 80€ ou entrée gratuite pour les villageois en cas de billetterie.

Pour les associations extérieures : forfait de 160€

Pour les villageois : forfait de 80€ pour la journée, vaisselle mise à disposition gratuite

Pour les personnes extérieures : forfait de 250€ la journée, forfait de 60€ pour la vaisselle

En cas de vaisselle cassée, elle sera facturée.

Caution de 500€.

Sujets divers :

- point collecte des déchets : Projet du Syndicat Garbiki de mise en place de 2 containers semi-enterrés dans la commune.

- instruction des autorisations d'urbanisme : fin de la mise à disposition gratuite de l'Etat pour l'instruction des dossiers. A compter du 1^{er} janvier 2017, un partenariat va être mis en place avec la Communauté de Communes d'ERROBI.

- demande de dérogation au règlement sanitaire départemental concernant les nuisances sonores par des activités professionnelles : une demande de dérogation a été présentée auprès de la Mairie. Après l'approbation à l'unanimité du Conseil Municipal, le Maire va prendre un arrêté pour accorder une dérogation.

- comité du Nord de Pelote Basque : Le comité du Nord de Pelote Basque en partenariat avec le comité Pas de Calais souhaiterait organiser un stage découverte Pays Basque Pelote du 15 au 22 juillet 2017 au trinquet de ST MARTIN D'ARBEROUE. Le Conseil Municipal a choisi de mettre le trinquet à disposition gratuitement.

- CCAS : suite à la dissolution du CCAS au 1^{er} janvier 2016, il est opportun de créer une commission municipale afin d'examiner les affaires concernant l'action sociale de la Commune.

Tous les membres du Conseil Municipal seront membres de cette commission.

- déclassement et échanges de chemins : le Conseil Municipal s'est positionné favorablement en faveur des échanges de chemins des lieux-dits de Iracabilia, de Haramburia et de Oyhenart.

- participation employeur pour la prévoyance maintien de salaire : une participation de 5€ va être versée mensuellement aux trois agents cotisant à la prévoyance maintien de salaire auprès de la MNT.

Fin de la séance : 20h45